

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 26/01/2021

Présents : Messieurs Sicard, Bianchini, Bordereau, De Freitas, Duchesne, Fleury

Mesdames Didier, Lacaze

Absents excusés : Monsieur Carpentier,

Madame Degraeve qui a donné procuration à Monsieur Sicard.

Monsieur Longuet a été élu secrétaire de séance.

1/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2020.

2/ Accueil du commandant de la brigade de gendarmerie de Nanteuil le Haudouin

Le conseil municipal accueille le lieutenant Guibert, commandant de la brigade de gendarmerie de Nanteuil le Haudouin, et le sergent-chef Legrand, gendarme référent pour la commune de Borest.

Le lieutenant Guibert présente la brigade et le fonctionnement mis en place. Cette brigade regroupe 19 communes, totalisant 19 400 habitants, elle est placée sous le commandant de la brigade de Senlis à laquelle elle rend compte. Elle a réalisé 1016 interventions en 2019 et 1105 en 2020.

Pour la commune de Borest , les statistiques suivantes sont communiquées :

	2019	2020
<i>Atteintes à l'intégrité physique</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Atteintes aux biens</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
<i>Cambriolages</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

*Il est rappelé l'importance du dispositif **alerte citoyens** (ancienne dénomination : voisins vigilants), une réunion de formation du nouveau groupe sera prochainement organisée.*

3/ Eclairage public

Monsieur Sicard présente des statistiques nationales relatives à la consommation d'électricité en matière d'éclairage public. Il s'avère que la consommation de Borest est sensiblement supérieure à la moyenne.

Afin de remédier à cette situation le conseil municipal envisage d'équiper en lampe à LEDS l'ensemble des lampadaires de la commune, soit 84 points lumineux, la rue du Pont de Corne en est déjà pourvue.

Un devis proposé par le syndicat d'électricité de l'Oise évalue cette réalisation à 68 200 € TTC, une subvention de 31 073 € peut être obtenue. Après récupération de la TVA, le reste à charge communal sera de 26 470 €.

Le retour sur investissement est estimé à 5 ans environ.

La coupure de l'éclairage public entre 24h et 5h est évoquée, le conseil municipal n'y est pas favorable, par 7 voix contre et 3 pour.

Des questions techniques demeurent incertaines :

- Possibilité de détection de présence
- Possibilité de baisse de l'intensité, hors programmation d'usine
- Compatibilité avec la rue du Pont de Corne

Afin d'obtenir davantage de renseignements techniques et financiers une réunion avec le SE 60 sera prochainement organisée.

4/ Terrain multisports

Conformément à son engagement lors de la campagne électorale, le conseil municipal étudie la création d'un terrain multisports. Un sondage a été adressé à l'ensemble des administrés afin d'en recueillir l'avis. Les réponses reçues au 1^{er} février montrent une approbation à 84%.

Les points suivants restent à définir :

- Le lieu d'implantation
- La superficie
- Le coût du projet et de la maintenance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire et Madame Didier à continuer l'étude de faisabilité, ainsi que son inscription au BP 2021.

5/ Centrale d'achat avec la communauté de communes

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférent.

6/ Eau et assainissement

Messieurs Sicard et Bianchini ont assisté à une réunion relative au projet d'assainissement collectif sur les communes de Borest, Fontaine-Chaâlis et Montlognon, en présence de l'Agence de l'eau, de l'ADTO et des services de l'état.

Au cours de cette réunion, il a été précisé que la commune de Borest présentait un faible taux de pollution et que l'agence de l'eau n'était pas en mesure de financer ce projet.

Une nouvelle étude de faisabilité a été proposée.

Eu égard à cette restriction du secteur d'assainissement collectif, concernant plus particulièrement les communes de Fontaine-Chaâlis et Montlognon, Monsieur Sicard a précisé ne pas prendre part au financement de cette nouvelle étude.

7/ Pistes cyclables

Monsieur Duchesne présente le projet de pistes cyclables entre Senlis et Chantilly, proposé par la communauté de communes. L'ensemble est chiffré à 8 millions d'Euros, dont 6,5 millions de subventions. Les conseillers souhaitent que le projet entre Borest et Senlis présente un réel intérêt et que l'aspect sécuritaire soit étudié, le coût est estimé à 800 000€.

8/ Points divers

- La commission des travaux se réunira prochainement afin de traiter le dossier des parkings « place de l'église » et entamer une réflexion sur la création d'un local technique.
- Le bail de l'étang est en cours de renouvellement pour une durée de 6 années et un loyer mensuel de 1 200 €. La recherche de locataire est en cours, une publication a été affichée à cet effet.
- Monsieur Sicard fait part de remerciements concernant les colis de Noël, la création des parkings rue Elisabeth Roussel et les interventions lors des épisodes neigeux.
- Le logement communal est reloué à compter du 6 février, le loyer mensuel est fixé à 1 250€.
- Madame Didier est chargée de l'achat de nouvelles guirlandes de voirie, le budget attribué est de 2 000 €.
- Monsieur De Freitas présente le devis de plantations d'arbres consécutif au plan « 1 million d'arbres » initié par le conseil régional. Neuf arbres seront plantés : derrière le cimetière, le long de la départementale 330 et au tennis. Le coût est de 899 € TTC, la subvention récupérable sera de 350 €.
- Monsieur Longuet évoque la dangerosité, due à des vitesses excessives de véhicules, chemin des Buttes. Après débat, le conseil municipal décide d'installer 2 panneaux STOP, avant le tennis en arrivant de la D330, ainsi qu'au niveau de la première construction du lotissement en sortant de Borest. Monsieur le Maire prendra un arrêté en ce sens au titre de son pouvoir de police et de l'aménagement sécuritaire de la voirie communale.
- La commission des finances se réunira le mardi 23 février à 16 heures afin de définir les orientations budgétaires 2021.

- *Messieurs Bianchini et De Freitas restaureront l'ancienne remorque courant février/mars, elle sera destinée au stockage et au transport de la tente.*
- *La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 29 mars, l'ordre du jour sera le compte administratif 2020 et le budget communal 2021.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le conseil municipal se réunira le 29 mars 2021 à 20 heures 30.